

- Saint-Germain-en-Laye
 Corneilles-en-Parisis

DEMANDE DE CONSULTATION DES COLLECTIONS

DEMANDEUR

(Personne qui consulte sur place)

Nom, Prénom	Adresse*	Courriel
Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>
.....
Statut au sein de l'institution	Institution d'origine	Téléphone
.....
.....

* Adresse personnelle pour les étudiants et les chercheurs indépendants

Personne(s) accompagnant(s), équipe de recherche *

	Nom, Prénom	Adresse	Courriel	Statut	Institution	Téléphone
1	Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>

2	Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>

3	Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>

COLLECTION

Période		
Conservateur responsable		
Sujet de l'étude		
		
Durée de l'étude	Dates envisagées *

* La salle d'étude peut accueillir entre quatre à cinq chercheurs par jour selon le volume des collections étudiées et pour l'ensemble des périodes de l'établissement, aussi nous pouvons de fait, vous proposer des dates différentes de celles demandées en fonction du planning d'occupation des espaces et des protocoles de préventions des risques en vigueur.

Collections consultées

Site, lieu-dit, commune, département		
Référence topographique ou stratigraphique		
N° d'inventaire N° de fouilles N° de bac		
Volume du matériel (Nombre de pièces, de bacs, de plateaux, ...)		
Matériel / Matériau	Typologie : lithique <input type="checkbox"/> métal <input type="checkbox"/> céramique <input type="checkbox"/> plâtre <input type="checkbox"/> verre <input type="checkbox"/> organique <input type="checkbox"/> os/bois <input type="checkbox"/> anthropologie <input type="checkbox"/> coquillage <input type="checkbox"/> autre :		
Connaissance du matériel sollicité	Bonne <input type="checkbox"/>	approximative <input type="checkbox"/>	aucune <input type="checkbox"/>

Type d'étude

Directeur(s) de recherche, de projet	Nom, Prénom : Institution de rattachement :		
Cursus	universitaire <input type="checkbox"/>	M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/> Thèse <input type="checkbox"/>	Date soutenance :
Recherche	académique <input type="checkbox"/>	ANR <input type="checkbox"/> PCR <input type="checkbox"/> Autre :	
	personnelle <input type="checkbox"/>	Cadre :	
Publication <input type="checkbox"/>	Autonome <input type="checkbox"/> Collaborative <input type="checkbox"/> Auteurs principaux (3 maximum) : Nature de la publication : Monographie <input type="checkbox"/> Article <input type="checkbox"/> Catalogue <input type="checkbox"/> Notice <input type="checkbox"/> Autre :		

CONDITIONS D'ACCÈS AUX COLLECTIONS

Le fonctionnement de la salle d'étude est placé sous la responsabilité de la Cheffe du service de la Régie des collections du Musée d'Archéologie nationale.

Nous invitons les chercheurs, étudiants ou particuliers à envoyer leur demande en amont de leur déplacement au musée, afin que les collections soient préparées dans les délais et consultées dans le respect des normes en vigueur (programmation du transfert des collections et respect de l'intégrité des collections) au MAN. Seuls les objets demandés pour la consultation seront mis à disposition.

Marche à suivre

1. L'accès aux collections est subordonné à la signature du présent document par toutes les parties : le conservateur responsable des collections, le responsable du pôle scientifique et le chercheur.
2. Il est indispensable de prendre rendez-vous au moins un mois avant la date de consultation sollicitée, par messagerie électronique avec en pièce-jointe la *Demande d'étude des collections* signée des trois parties. La demande sera acceptée en fonction des disponibilités des personnels et des collections.

Contact :

Responsable de la salle d'étude des collections :

M. Florent Mathias

florent.mathias@culture.gouv.fr

33 (01) 39 10 13 08

Etude des collections

Aucune intervention sur les objets n'est autorisée (nettoyage, marquage, collage, moulage, etc.)

Les protocoles de manipulations et les conditionnements des objets devront être respectés.

Sont soumis à un accord écrit préalable du responsable des collections :

- - les prélèvements ou analyses
- - le (re)classement ou le (re)conditionnement des objets.

Les photographies sont autorisées à la condition que les prises de vue ne portent pas atteinte à l'intégrité des objets étudiés. Le matériel photographique utilisé sera celui du chercheur.

Il est interdit de consommer des boissons ou de la nourriture en salle d'étude, seules les bouteilles d'eau fermées d'un bouchon sont autorisées et à distance des collections.

Toute autorisation d'étude des collections peut être retirée en cas de dégradation ou de non-respect des protocoles de conservation des collections ou de dysfonctionnement dans le déroulement de l'étude.

Valorisation de l'étude

En tant qu'institution publique, le MAN a vocation à enrichir la documentation des collections nationales dont il a la charge pour en assurer une meilleure connaissance et valorisation. Par conséquent : **les chercheurs bénéficiant de l'accès aux collections du MAN, ainsi qu'à la documentation afférente, doivent contribuer à la documentation et à la valorisation des collections.**

Le chercheur s'engage à communiquer au MAN un double des données objectives de son étude (fiches, dessins, clichés argentiques ou numériques, résultats d'analyses, bases de données informatisées, etc.).

Le musée s'engage à ne pas diffuser les données communiquées sans autorisation préalable de l'auteur.

Le chercheur s'engage à fournir au musée **un exemplaire du mémoire universitaire et/ou de toute publication scientifique** sur les collections étudiées, y compris lorsqu'elles ne constituent pas le sujet exclusif du mémoire ou de la publication.

Toute publication de photographie gérée par la RMN-GP est soumise au paiement de droits.

Il peut être demandé au chercheur d'envisager la publication de l'intégralité de son étude ou d'une présentation substantielle de ses résultats, dans la revue du musée, *Antiquités nationales*. Un exemplaire du numéro de la revue et un tiré à part sous format numérique de sa contribution lui seront alors fournis par le musée, conformément au contrat d'auteur qui sera établi.

La signature du présent document vaut engagement à respecter les protocoles et procédures énoncées ci-dessus. Tout chercheur n'ayant pas respecté ses engagements pourra se voir refuser l'accès aux collections du musée.

Le chercheur

Date

Signature

.....

.....

Le responsable des collections

Date

Signature

.....

.....

Le responsable du pôle scientifique

Date

Signature

.....

.....